

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2022

Le mercredi 9 novembre 2022, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence du Maire, Stéphane Ginevra.

Présents : Stéphane Ginevra, Camille Sanchis, Gilles Helft, Romain Poyet, Capucine Malbrain, Martine Duffaud, Pierre François Léonard, Guy Vernet, Marion Gros-Dumoulin, Guillaume Domecq

Excusé : Jean-Paul Carlier

Secrétaire de séance : Pierre François Léonard

Une habitante a assisté et est intervenue lors de ce conseil.

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu qui est donc adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Nouvelle délibération sur la vente Borie
2. Décision modificative pour le budget principal
3. Repas des aînés
4. Demande de création d'un groupe de travail intercommunal sur l'habitat léger et l'accès à l'habitat permanent sur le territoire
5. Accompagnement à la définition du fonctionnement de notre équipe municipale
6. Atelier projet éco-quartier
7. Devis élagage
8. Délibération schéma général d'assainissement
9. Questions diverses

Nouvelle délibération sur la vente Borie

Depuis le moment où la vente a été décidée, les prix ont augmenté (le mètre carré est passé de 0,80 à 1 €). Stéphane propose d'en tenir compte pour cette vente.

Vote : pour à l'unanimité

Décision modificative pour le budget principal

Pour boucler le budget, il y avait besoin de 3.075 € pour les salaires des agents, mais l'association ACECO nous a remboursé 8.000 € (salaire agent d'accueil + téléphone). Nous allons prendre cette somme pour la répartir dans les différents chapitres relatifs aux traitements.

Vote : pour à l'unanimité

Repas des aînés

Une invitation a été envoyée à toutes les personnes concernées. Elles ont jusqu'au 15 novembre pour faire leur retour. Les personnes accompagnatrices sont les bienvenues ; elles paieront le prix du menu retenu : 30 €. Une soixantaine de personnes est attendue.

Le repas aura lieu le dimanche 11 décembre, à midi, à la salle polyvalente. C'est le traiteur « Les popottes de Gros Papa » qui a été choisi.

Demande de création d'un groupe de travail intercommunal

Stéphane nous lit la lettre à envoyer à la ComCom, demandant la création de ce groupe de travail.

Vote : pour à l'unanimité

Accompagnement de notre équipe municipale

Camille propose de que l'équipe municipale participe à des ateliers d'échange et de discussion, animés par Marie Louvet, pour travailler sur le vécu dans le travail de mairie et nous aider à mieux mettre en œuvre notre projet de gestion partagée.

Peu d'élus ont souhaité donner suite à cette proposition.

Atelier projet éco-quartier

Une réunion avec la DDT nous avait informée que la rédaction des demandes de DUP devait être modifiée.

Nous pourrions disposer d'une aide financière et en ingénierie (avec l'ANCT) pour mieux définir le projet, qui s'élèvera environ à 15.000 €. Un nouveau rendez-vous doit être pris pour discuter de notre éligibilité.

Il est important de rappeler que les DUP ne concernent l'écoquartier que pour une faible part, mais principalement une voie d'accès au haut du village et la création d'un parking pour l'accès à la salle polyvalente pour les personnes à mobilité réduite. Il s'agit plus d'un projet d'aménagement du village dans son ensemble.

Devis élagage

Conformément à la décision du conseil municipal précédant, c'est le devis le mieux offrant qui a été choisi.

Délibération schéma général d'assainissement

Les travaux sur le schéma général d'assainissement ont démarré il y a longtemps ; ils ont fini à la fin du premier semestre.

Deux délibérations doivent être votées : celle concernant le zonage du bourg (du cimetière à la sortie Sud du bourg) ; celle concernant l'acceptation du schéma général.

Vote : pour à l'unanimité

À partir de ce soir, les conclusions du SPANC doivent être appliquées : ceux qui avaient des travaux à effectuer peuvent le faire.

Les annexes relatives à ce schéma général seront accessibles sur le site de la mairie, en affichage et dans la prochaine gazette.

Questions diverses

Nouveau propriétaire de La Veyse

Pour créer son assainissement, il demande l'autorisation de faire passer ses canalisations sous la calade (propriété communale).

Vote : pour à l'unanimité

Créances d'eau

Il nous faut apurer les créances d'un habitant s'élevant à 0,08 € (!!)

Vote : pour à l'unanimité

Subvention culturelle

La compagnie de théâtre anciennement Arzapar, nouvellement baptisée Torsions, qui avait fait une demande de subvention en 2021, n'a pas reconduit sa demande pour 2022 et voudrait savoir s'il est trop tard pour le faire.

La question sera discutée lors du prochain conseil.

Prochain conseil, le lundi 12 décembre 2022 à 18h30.